

LYCEE Jean-Jacques Rousseau
2 rue Jean-Jacques Rousseau
95200 Sarcelles
Tel : 01.39.33.26.15
Fax : 01.39.33.26.14
schevreux@ac-versailles.fr

SARCELLES, le 18 mai 2017

Règlement de la consultation

1/ Identification de la personne publique.

Lycée Jean-Jacques Rousseau
2, rue Jean-Jacques Rousseau
95200 SARCELLES

Pouvoir adjudicateur : M Bonneville Philippe, proviseur.
Comptable assignataire : M Chevreux Stéphane, agent comptable.

2/ Procédure.

Marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3/ Objet du marché.

Organisation d'un voyage à Londres en Novembre/ décembre 2017, pour un effectif prévisionnel de 33 élèves, 10 tuteurs et 3 accompagnateurs.

4/ Contenu du dossier de consultation.

Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site "Aji-France", il comporte :
Le présent règlement de la consultation;
Le cahier des charges.

5/ Envoi des offres .

Les offres doivent être envoyées au lycée Jean-Jacques Rousseau par courrier ou à l'adresse mail ci-dessus.

L'offre fournie par le prestataire sera valable deux mois.

Les offres seront présentées en langue française et comprendront :

Offre de prix et détail de la prestation, qui devra comprendre une assurance annulation;
Contrat de voyage;

Les documents permettant de mesurer les capacités techniques, professionnelles et financières du soumissionnaire;

Règlement de la consultation et cahier des charges signés avec le cachet de la société.

Le candidat est censé avoir pris connaissance des dispositions des documents du marché et les avoir accepté.

La date limite de remise des offres est fixée au 9 juin 2017 à 12h00.

6/ Critères de choix des offres.

Prix : 50%.

Qualité de la prestation : 40%.

Conditions de report et d'annulation : 10%.

7/ Modalités de paiement.

Tous les règlements se feront sur production de factures présentées en deux exemplaires et accompagnées d'un RIB.

Par mandat administratif, selon les règles de la comptabilité publique.

Possibilité de paiement d'acompte jusqu'à 70% maximum du voyage.

Paiement du solde au départ du voyage.

8/ Autres dispositions

Le lycée Jean-Jacques Rousseau se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander des indemnités.

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé aux coordonnées indiquées ci-dessus.